




<p>Resultats 02/03</p> <p>Resultats 03/04</p> <p>Resultats 04/05</p> <p>Resultats 07</p> <p>Resultats 09</p> <p>Resultats 10</p> <p>Resultats 11</p> <p>Resultats 12</p> <p>Resultats 13</p>	<p>Société Hôtelière & Immobilière de Nice</p> <p>Code ISIN : MLHIN</p>		
<p>Nouvelles-News Alliances Shareholder Actionnaire Liens-Links</p>			
	<p>Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale du 15 juin 2013</p>		
<p>Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant son 96ème exercice s'étendant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.</p> <p>Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.</p> <p>De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.</p> <p>Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation</p> <ul style="list-style-type: none"> * présentation des états financiers * situation, activité et résultats de notre société durant l'exercice écoulé * évolution prévisible et perspectives d'avenir * évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport est établi * activité de la société en matière de recherche et de développement * impact social et environnemental de l'activité de la société * rémunération des dirigeants <p>Présentation des états financiers</p> <p>Il est utile de vous informer que les états financiers sont établis au siège de la société grâce à l'acquisition d'un logiciel générant les états et la liasse fiscale.</p> <p>Situation et activité au cours de l'exercice</p> <p>Pour rappel, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24/09/11 a approuvé la fusion absorption de la SARL GOUNOD, filiale à 100 %, par notre société, avec effet rétroactif au 1er janvier 2011. Cette opération a été placée sous le régime fiscal de faveur.</p> <p>Situation:</p> <p>2012 a été une année de consolidation après une année 2011 déjà en amélioration; la reprise mondiale, la mobilisation du personnel, de gros efforts de rationalisation interne, et de réduction des coûts et une reprise de l'activité nous conduisent à un résultat net comptable de - 82.084 euros.</p> <p>Le résultat d'exploitation est passé de -191 K€ en 2011 à + 4 K€.</p> <p>Cette reprise a concerné les 2 hôtels, mais compte tenu des frais financiers et des provisions pour litiges, nous n'avons pu dégager un exercice bénéficiaire</p> <p>Résultats</p> <p>Le total du bilan avant répartition est de 4 959 859 Euros contre 5 060 936 en 2011. Nous clôturons l'exercice par une perte de - 82.084 Euros contre un bénéfice de 261.070 l'an dernier.</p> <p>A l'actif : Les immobilisations brutes ont augmenté de 142.303 Euros. Nous avons pu reprendre quelques investissements l'an dernier, votre conseil ayant autorisé un prêt de 150.000 euros mais nous avons limité les dépenses au maximum.</p> <p>Au passif :</p> <p>Au 1er mai 2013 les emprunts en cours auprès des banques se montent à environ 597 K. Euros. Ce montant est stable par rapport à celui de l'an dernier : nous avons évidemment honoré les mensualités des emprunts précédents et réussi à baisser le taux d'intérêt sur nos avances de découvert.</p> <p>Au compte de résultat : le chiffre d'affaires des deux établissements a augmenté de 805 K€. Les charges d'exploitation ont augmenté de 643 K€ et font ressortir un résultat d'exploitation positif de 4 K Euros en 2012 contre - 191 K€ en 2011, soit une augmentation de 195 K€.</p> <p>Le résultat financier est en baisse de 931 K Euros par rapport à 2011.</p> <p>Le résultat net comptable est de - 82.084 Euros et présente une diminution de 343 K. Euros par rapport à 2011.</p> <p>Evolution & perspectives d'avenir</p> <p>2012 est une année de progrès, avec la traduction dans les chiffres des efforts entrepris de réduction de masse salariale et des coûts; toutes nos activités sont regroupées, mais la reprise de la restauration a augmenté le chiffre d'affaires, et les charges.</p> <p>Nos frais bancaires ont été réduits avec moins de découverts pendant la saison d'hiver</p> <p>EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE</p> <p>L'activité s'est maintenue au Splendid sur les premiers mois d'hiver, en légère progression par rapport à l'an dernier; par contre, elle a diminué au Gounod jusqu'en février, ensuite le Gounod a bien repris : le site du Gounod a été refondu et nous avons changé notre moteur de réservation pour à la fois avoir une meilleure présentation sur le site, mais aussi gérer les extranets des moteurs de réservation.</p>			

Un nouveau système de Wifi est en train d'être déployé qui nous permettra de rendre un meilleur service, la bande passante actuelle étant insuffisante et d'offrir le Wifi à certains clients notamment ceux qui réservent en direct.

Les actions judiciaires intentées par notre ancien sous traitant, Elsie Restauration sont toujours en cours; pour mémoire la Cour de Cassation a confirmé qu'Elsie Restauration n'avait pas de propriété commerciale; sont en cours :

- = un appel que nous avons formé contre un jugement du Tribunal de Commerce de Nice nous condamnant à verser une indemnité à Elsie Restauration pour la soi-disant fermeture du restaurant; l'audience n'a pas été fixée ;
- = un litige prud'homal de Monsieur Antoine Pievergue, gérant de fait d'Elsie restauration et qui prétend obtenir des dommages intérêts judiciaires et contractuels; le jugement de première instance devrait être rendu fin juin.

Monsieur Michel Tschann a pris sa retraite tout en cumulant emploi et retraite, son nouveau salaire ayant été évidemment amputé de la prime d'ancienneté qu'il percevait avant; son mandat de président est prorogé jusqu'à l'expiration de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée qui approuvera les comptes de 2015.

Monsieur Henri Tschann a été nommé par votre conseil, directeur général à compter du 1er juillet 2013.

Madame Anne Marie Tschann, administratrice honoraire a démissionné; le Conseil a accepté cette démission compte tenu de son grand âge et l'a chaleureusement remerciée de ses contributions.

A fin mai, les deux hôtels sont en avance sur l'an dernier

INFORMATIONS SUR LA REPARTITION DU CAPITAL

Nous vous donnons les informations suivantes, conformément à l'article L.233-13 du Nouveau Code de Commerce :

1. Personnes physiques et morales possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, ou de la moitié du capital social :

- * plus de 1/20° du capital : Mme A.M. TSCHANN
- * plus de 1/10° du capital : Mme S.ROCKMORE, Mr M.H.TSCHANN; J.M.TSCHANN
- * plus de 1/5° du capital: néant
- * plus de 1/3° du capital : SOPATEL
- * plus de 1/2 du capital : néant

2. Modifications intervenues au cours de l'exercice social :

Le cours de notre action est stabilisé autour de 100 euros avec un volume d'échange qui a progressé depuis l'augmentation de capital.

Affectation du résultat :

1 /Le résultat de l'exercice se solde par un déficit de 82 084 Euros. Votre conseil vous propose d'affecter ce résultat au report à nouveau.

L'affectation que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts. Nous vous prions, en conséquence, de bien vouloir approuver cette affectation.

2/Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons les mises en distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Net

Exercice 2011 0

Exercice 2010 0

Exercice 2009 0

3/ Tableau des résultats des cinq derniers exercices :

Au présent rapport est joint le tableau visé à l'article 148 du décret du 23 mars 1967 et faisant apparaître les résultats de la société, au cours des cinq derniers exercices.

	2012	2011	2010	2009	2008
CAPITAL FIN EXERCICE					
capital social	1 995 120	1 995 120	1 995 120	1 820 190	1 820 190
Nombre d'actions ordinaires	58 680	58 680	58 680	53 535	53 535
nombre d'actions à dividendes prioritaires	0	0	0	0	0
nombre maxi d'actions futures à créer / conversion obligations / exercice droit de souscription					
OPERATIONS - RESULTATS DE L EXERCICE					
chiffre d'affaires HT	5 733 748	4 928 631	3 207 070	2 920 134	3 738 720
résultats avant impôts	478 154	1 283 670	540 685	(204 634)	468 871
Amortissements - provisions					
impôt sur les bénéfices		1 444	(10 556)		
participation salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôts	(82 084)	261 070	157 487	(657 699)	55 506
résultat distribué	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
résultat après impôts, part.salariés,mais avant amortissements - provisions	8.15	21.85	9.39	- 2.89	8.76
résultat après impôts, participation salariés, amortissements - provisions	- 1.53	4.45	2.68	-12.29	1.04
dividende brut versé à chaque action	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
effectif moyen équivalent temps plein	69	59	39	42	44
montant masse salariale	1 813 963	1 775 296	1 123 885	1 376 224	1 401 511
Montant sommes versées au titre des avantages sociaux (SS,oeuvres soc.)	819 552	716 206	434 974	459 336	510 140

Rap port
du

Conseil
d'
Administration

Exercice 2012





CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L225-38 et suivants du NOUVEAU CODE DE COMMERCE

Dans son rapport spécial, votre commissaire aux comptes vous informe de conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 et suivant du nouveau Code de Commerce et nous vous demanderons de bien vouloir les approuver définitivement.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous avons poursuivi une politique de forte présence sur Internet et avons développé nos fichiers et bases de données.

Nous avons encouragé des partenariats artistiques pour avoir un sujet de communication sur les hôtels et le spa.

Malgré la crise, nous avons poursuivi une présence commerciale forte sur les principaux marchés; nous avons également exploré avec succès de nouveaux modes de vente, notamment avec les coffrets cadeaux et les ventes privées.

IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Socialement nous avons bien évidemment respecté la législation française sur le travail clandestin et la durée du travail ; les organes de représentation du personnel sont actifs: représentants du personnel, délégué syndical, comité d'entreprise, et comité hygiène et sécurité.

Le Splendid a obtenu un [Eco Label Européen](#) consacrant les efforts accomplis depuis plusieurs années.

Les 2 hôtels ont été classés avec les nouvelles normes.

Le rapport de gestion devant rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au 31.12.2012, nous confirmons qu'aucun salarié autre que Monsieur TSCHANN Michel en sa qualité de Directeur Général, et Henri Tschann ne sont actionnaires de la société à cette date. Ils possèdent respectivement 6820 et 350 actions

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quarter du Code des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne font pas ressortir de dépenses et de charges telles que prévues à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Conformément aux nouvelles dispositions du Code de Commerce, nous sommes tenus de compléter votre information concernant les rémunérations totales et les avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la société elle-même et par les sociétés qu'elle peut contrôler.

A ce titre, nous vous indiquons qu'il a été perçu au cours de l'exercice 2012 :

* Par votre Président, Monsieur Michel H. TSCHANN :

Au titre de son contrat de travail de directeur salarié au sein de votre société, un salaire brut annuel de 103 850.86 Euros (correspondant au salaire lui-même majoré de l'indemnité de RTT, de la prime d'ancienneté et de l'indemnité de nourriture, ainsi que de la prime de départ en retraite).

Au titre des dividendes attribués aux actions de la société SHIN qu'il détient: aucun dividende.

* Par votre administrateur, Madame Anne-Marie TSCHANN :

Au titre des dividendes attribués aux actions de la société SHIN qu'elle détient : aucun dividende.

Un avantage en nature correspondant au logement mis à sa disposition dans l'Hôtel SPLENDID.

* Par votre administrateur, Monsieur Jacques PASCALIS : Au titre des dividendes attribués aux actions de la société SHIN qu'il détient: aucun dividende.

* Par votre administrateur, Monsieur Jean-Pierre DUTEN / Au titre des dividendes attribués aux actions de la société SHIN qu'il détient: aucun dividende.

* Par votre administrateur, Monsieur Henri TSCHANN :

Au titre des dividendes attribués aux actions de la société SHIN qu'il détient: aucun dividende

Au titre de son contrat de travail, de directeur des opérations au sein de votre société, un salaire brut annuel 36 841.84 Euros (correspondant au salaire lui-même majoré de l'indemnité de RTT et de l'indemnité de nourriture).

Nous sommes également tenus de vous communiquer la liste de l'ensemble des mandats et fonctions rémunérés ou non détenus par chacun des mandataires sociaux dans toute société, contrôlée ou non, et même étrangère. Cette liste est annexée au présent rapport.

ACTIONNARIAT SALARIE

Les seuls salariés à détenir des actions de la société sont Messieurs Henri et Michel Tschann ; dans les conditions prévues aux articles L 3332-18, L3332-19 et L3332-20 du Code du Travail ET l225-129-6, alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous rappelons que la participation des salariés au capital doit être au moins égale à 3% du capital social.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Votre filiale Sarl Hotel Gounod a été absorbée et n'existe donc plus.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application de l'article L441-6-1, alinéa 1 du Code du Commerce, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux Comptes doivent faire un rapport sur la décomposition des soldes des dettes fournisseurs à la clôture, par dates d'échéance.

Ce rapport est annexé.

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

Les dispositions légales des articles L225-37 et L225-68 du Code de Commerce relatives au Rapport du Président sur le contrôle interne, s'appliquent aux sociétés offrant leurs titres au public sur un marché réglementé. Or la société SHIN offre ses titres au public sur le marché OTC qui n'est pas un marché réglementé ; ces dispositions ne sont donc pas applicables.

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SHIN du 15 juin 2013

1° RESOLUTION : L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 puis la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve lesdits comptes et, en conséquence, donne quitus aux Administrateurs de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé et clôturé le 31 décembre 2012.

2° RESOLUTION : L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du nouveau Code de Commerce, approuve la convention relative à la jouissance d'un appartement par Mme Anne-Marie TSCHANN.

3° RESOLUTION : L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du nouveau Code de Commerce, approuve la convention relative aux prestations consenties à la SA SOPATEL.

4° RESOLUTION:

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du nouveau Code de Commerce, approuve la convention relative aux opérations de trésorerie avec certains actionnaires qui ont fait des apports en compte courant.

5° RESOLUTION : L'Assemblée, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat au compte « Report à nouveau ».

6° RESOLUTION: L'Assemblée sur proposition du Conseil d'administration nomme Monsieur Jean Marie Tschann administrateur pour une durée de 6 ans conformément aux statuts; son mandat se terminera à l'assemblée qui approuvera les comptes de 2018.

7° RESOLUTION L'assemblée donne tous pouvoirs aux porteurs d'une copie du présent procès-verbal à effet d'effectuer toutes formalités nécessaires.

Hotel Splendid

Hotel Gounod

Spa